



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le 21/11/17 SLO
ID : 045-200005932-20171114-2017_06_126-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 novembre 2017

2017-06-126

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-sept, le 14 novembre 2017
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 8 novembre 2017
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE

Jouy-le-Potier : M. Pascal HERRERO, M. Gilles BILLIOT

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Vincent CALVO à M. Stéphane CHOUIN, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

ABSENTES EXCUSEES : Mme Elysabeth CATOIRE, Mme Manuela CHARTIER

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention de servitudes avec ERDF sur la Chavannerie II

Dans le cadre de la viabilisation de la zone d'activité de la Chavannerie II, ERDF a procédé, sur la commune de La Ferté Saint Aubin, à la création d'une ligne souterraine pour extension du réseau. Cette ligne souterraine, matérialisée en rouge sur le plan ci-dessus part de la rue Denis Papin pour desservir les lots de la zone le long de la voie en raquette.

Le Conseil communautaire du 17 décembre 2013 a autorisé par la délibération n° 13/95 son Président à signer la convention de servitudes entre la Communauté de Communes et ERDF afin d'autoriser ces derniers à réaliser, sur la parcelle AV 74 (ex AV 15) propriété de la communauté de communes, un poste de transformation qui occupera la parcelle et à faire passer toutes les canalisations électriques moyenne ou basse tension pour assurer l'alimentation du poste de transformation et la distribution publique d'électricité.

L'étude de Maître Misson, notaire à Checy, a été chargée par ENEDIS de la constitution des servitudes sur le territoire du Loiret.

Or, il est apparu à l'étude que la servitude concernant ce dossier devait être régularisée car elle comporte l'implantation d'un poste de transformation (sur la parcelle AV 74), mais aussi des accessoires, notamment une canalisation qui passe par les nouvelles parcelles cadastrées section AV numéros 7, 72 et 76 (ex AV 15). La délibération du 17 décembre 2013 doit ainsi être complétée.

Envoyé en préfecture le 17/11/2017
Reçu en préfecture le 17/11/2017
Affiché le
ID: 045-200005932-20171114-2017_06_126-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, pour régularisation, à signer avec ENEDIS la convention de servitudes mentionnant l'implantation du poste de transformation sur la parcelle AV 74, et l'implantation d'une canalisation, accessoire de poste de transformation sur les parcelles cadastrées AV 7,

Le Président,
Jean-Paul ROCHE